



COFIDUR



LE MONDE DE L'ELECTRONIQUE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

Sommaire

• Attestation du responsable.....	2
• Comptes consolidés.....	3
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	20
• Comptes sociaux.....	22
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.....	31
• Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées...	33
• Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées.....	35
• Rapport de gestion.....	37
• Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2015.....	50



**Société anonyme au capital de 2.707.430,25 euros
Divisé en 7.735.515 actions de 0,35 euro chacune
Siège social : 14 Rue du Viaduc
94130 Nogent sur Marne
682 038 385 RCS Créteil**

**Tél : 01 48 72 21 63
Fax : 01 48 72 02 96**

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 42, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président Directeur Général,

Henri TRANDOC

COMPTES CONSOLIDES

BILAN

BILAN CONSOLIDE ACTIF En milliers d'euros	Note	Au 31/12/15	Au 31/12/14	Au 31/12/13
Ecarts d'acquisition		-	-	-
Immobilisations incorporelles	6.1	108	92	87
Immobilisations corporelles	6.2	4 660	5 094	3 832
Immobilisations financières	6.3	122	109	76
Titres mis en équivalence			-	-
ACTIF IMMOBILISE		4 890	5 295	3 996
Stocks et en-cours	6.4	13 039	10 062	13 266
Clients et comptes rattachés	6.5	21 016	21 852	18 322
Autres créances et comptes de régularisation	6.6	2 839	2 630	2 548
Valeurs mobilières de placement	6.7	2 492	2 492	2 648
Disponibilités	6.7	5 958	6 406	6 062
ACTIF CIRCULANT		45 344	43 445	42 846
TOTAL DE L'ACTIF		50 234	48 740	46 842

BILAN CONSOLIDE PASSIF En milliers d'euros	Note	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/13
Capital		2 707	2 707	2 707
Primes d'émission		1 375	1 375	1 375
Réserves consolidées		14 490	12 651	9 728
Résultat consolidé		1 997	2 148	3 231
Autres		-12	- 24	-12
CAPITAUX PROPRES	6.8	20 558	18 857	17 029
<i>Dont :</i>				
<i>Intérêt minoritaires</i>		<i>474</i>	<i>416</i>	<i>352</i>
<i>Capitaux propres Part du Groupe</i>		<i>20 084</i>	<i>18 441</i>	<i>16 677</i>
Provisions pour risques et charges	6.9	3 469	3 865	3 082
Emprunt Obligataire Convertible	6.10	306	305	305
Emprunts bancaires, crédits baux et trésorerie passive	6.11	8 614	7 478	8 128
Fournisseurs et comptes rattachés		10 031	9 630	9 506
Autres dettes et comptes de régularisation	6.12	7 257	8 605	8 790
PROVISIONS ET DETTES		29 676	29 883	29 813
TOTAL DU PASSIF		50 234	48 740	46 842

COMPTES CONSOLIDES

RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE En milliers d'euros	Note	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/13
Chiffre d'affaires	5.1	78 397	84 985	82 059
Variation des stocks de produits en cours et finis		308	- 1 270	- 472
Autres produits d'exploitation	5.2	2 122	2 638	3 145
Achats consommés	5.3	- 48 137	-52 131	- 50 422
Charges de personnel	5.4	- 18 408	- 19 110	- 19 111
Autres charges d'exploitation	5.5	- 7 324	- 6 908	- 7 201
Impôts et taxes	5.6	- 1 146	- 1 347	- 1 460
Dotations aux amortissements et provisions	5.7	- 2 576	- 4 275	-3 400
Résultat d'exploitation		3 236	2 582	3 137
Résultat financier	5.8	- 440	- 480	- 218
Résultat courant des entreprises intégrées		2 796	2 102	2 919
Résultat exceptionnel	5.9	- 151	74	878
Impôts sur les résultats	5.10	- 648	-29	- 566
Résultat net		1 997	2 148	3 231
Dont part du groupe		1 938	2 084	3 172
Dont part des intérêts minoritaires		59	64	59
Résultat par action				
- Résultat de base par action	8	0.25	0.27	0.41
- Résultat dilué par action	8	0.25	0.27	0.41

COMPTES CONSOLIDES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat Consolidé	Actions Propres (1)	TOTAL Capitaux Propres	Intérêts minoritaires	TOTAL Capitaux Propres Part Groupe
Capitaux propres au 31/12/2012	2 725	1 375	7 816	2 233	-14	14 137	293	13 842
Affectation du résultat 31/12/2012			2 233	- 2 233		-		
Dividendes			-308			-308		-308
Contrat de liquidité			9		2	11		11
Annulation d'actions d'autocontrôle	- 18		-22			-40		-40
Résultat net de l'exercice				3 231		3 231	59	3 172
Capitaux propres au 31/12/2013	2 707	1 375	9 728	3 231	-12	17 029	352	16 677
Affectation du résultat 31/12/2013			3 231	- 3 231		-		
Dividendes			-308			-308		-308
Contrat de liquidité					- 12	-12		-12
Annulation d'actions d'autocontrôle								
Résultat net de l'exercice				2 148		2 148	64	2 084
Capitaux propres au 31/12/2014	2 707	1 375	12 651	2 148	-24	18 857	416	18 442
Affectation du résultat 31/12/2014			2 148	- 2 148		-		
Dividendes (2)			-309			-309		-309
Contrat de liquidité					12	12		12
Annulation d'actions d'autocontrôle								
Résultat net de l'exercice				1 997		1 997	59	1 938
Capitaux propres au 31/12/2015	2 707	1 375	14 490	1 997	- 12	20 558	474	20 084

(1) Les titres d'autocontrôle sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cessions des actions sont imputés directement en augmentation de capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

(2) L'assemblée générale du 13 mai 2015 a décidé la distribution d'un dividende de 0.04€ par action

COMPTES CONSOLIDES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Au 31/12/15	Au 31/12/14	Au 31/12/13
Résultat net des sociétés intégrées	1 997	2 148	3 231
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 055	2 074	916
- Plus ou moins values de cession	-	- 6	- 1 286
- Impôts différés	75	- 673	127
- Autres produits et charges calculés	- 303	54	6
- Subventions virées au résultat	- 39		
Marge brute d'autofinancement	2 785	3 597	2 994
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 3 421	111	4 840
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 636	3 708	7 834
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 96	- 68	- 88
- Acquisition d'immobilisations corporelles	- 533	- 2 454	- 792
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	439	6	
- Acquisition d'immobilisations financières	- 11	- 50	- 69
- Cessions d'immobilisations financières	-	5	18
- Incidence des variations de périmètre	-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 201	- 2 560	- 931
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 309	- 309	- 309
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
- Augmentations de capital en numéraire	-	-	-
- Variation des autres fonds propres	-	-	-
- Encaissements liés aux nouveaux emprunts	600	2 058	712
- Remboursements d'emprunts	- 1 467	- 1 366	- 2 124
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 1 175	383	- 1 721
VARIATION DE TRESORERIE	- 2 012	1 531	5 182
- Trésorerie d'ouverture	8 546	7 014	1 832
- Trésorerie de clôture	6 534	8 546	7 014
Détail de la trésorerie de clôture :			
Valeurs mobilières (SICAV de trésorerie)	2 492	2 492	2 648
Disponibilités	5 959	6 407	6 061
Concours bancaires	-	- 11	-
Lignes de financement sur stocks	-	-	-
Effets escomptés non échus, créances affacturées ou cédées en Dailly	- 1 917	- 342	- 1 695
TRESORERIE A LA CLOTURE	6 534	8 546	7 014

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1. PRESENTATION

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

La holding, COFIDUR est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur NYSE ALTERNEXT (Code ISIN FR 0000054629-ALCOF).

Les comptes consolidés de la période ont été arrêtés par le conseil d'administration de COFIDUR SA du 7 avril 2016.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés sont établis en normes françaises et conformément au règlement CRC 99-02

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Les méthodes préférentielles ont été retenues à l'exception du traitement des pertes et gains de change latents. De ce fait, les écarts de conversion actifs et passifs ne sont pas constatés en résultat. Le cas échéant, les provisions pour pertes de change sont également maintenues au bilan. L'incidence de la non-application de cette méthode est la suivante :

	Incidence sur les capitaux propres d'ouverture (1)	Incidence sur le résultat de l'exercice	Incidence sur les capitaux propres de clôture
Ecarts de conversion Actif	+ 83	+ 5	+ 88
Ecarts de conversion Passif	- 126	- 75	- 201
Provisions pour pertes de change	-	-	-
Impôts différés	+ 14	+ 23	+ 37
Incidence nette	- 29	- 47	-76

(1) Cumul des incidences sur le résultat depuis l'exercice de première application du règlement CRC 99-02 (2012)

NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

NOM/ADRESSE/ACTIVITE/N° SIREN	% DETENTION AU 31/12/15	Méthode de consolidation	% DETENTION AU 31/12/14
COFIDUR SA (société mère du groupe – Holding animatrice) - 14 Rue du Viaduc 94130 - NOGENT-SUR-MARNE SIREN : 682 038 385 00048	100.00%	Intégration globale	100.00%
COFIDUR EMS SA (Montage de cartes et intégration) - 79 Rue Saint Méline - BP 60435 - 53004 - LAVAL Cedex SIREN : 348 552 415 00070 - Z.I. de Périgueux-Boulazac - Rue Firmin Bouvier - 24 759 BOULAZAC cedex SIREN : 348 552 415 00104	97,03%	Intégration globale	97,03%

NOTE 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe a pour seule activité la sous-traitance électronique. Pour information, le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :

En milliers d'euros	France	UE	USA	Autres	Total
31/12/2015	62 170	14 054	0	2 173	78 397
31/12/2014	72 130	10 990	0	1 865	84 985
31/12/2013	71 272	6 488	0	4 299	82 059

NOTE 5. COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffres d'affaires et résultats consolidés des sociétés intégrées

	Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires	Résultat Exploitation	Résultat Exploitation	Résultat Courant avant IS	Résultat Courant avant IS	Résultat Net	Résultat Net
	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014
COFIDUR EMS	78 397	84 985	3 276	2 656	2 782	2 099	1 978	2 144
COFIDUR -SA	1 750	1 750	- 40	- 74	14	4	19	4
Elimination	- 1 750	- 1 750	-	-	-	-	-	-
Groupe	78 397	84 985	3 236	2 582	2 796	2 103	1 997	2 148

5.2 Autres produits d'exploitation

	12/2015	12/2014	12/2013
Reprises de provisions sur valeurs d'exploitation (1)	955	2 149	2 320
Reprises sur provisions pour risques et charges	784	391	613
Reprises de provisions sur créances	103	3	33
Produits divers de gestion courante	178	24	152
Transferts de charges	57	57	5
Subvention exploitation	45	14	21
Total	2 122	2 638	3 145

(1) Les dotations et reprises de provisions sont basées sur des analyses effectuées par affaires et peuvent varier sensiblement entre deux exercices. Par ailleurs, les cessions et mises au rebut de matières dépréciées donnent lieu à des reprises de provisions alors que la charge afférente est enregistrée en variation de stocks lors de la sortie des composants.

5.3 Achats consommés

	12/2015	12/2014	12/2013
Achats de matières premières	- 49 616	- 48 299	- 46 986
Variation de stocks matières	2 307	- 2 724	- 2 036
Sous-traitance achats	- 827	- 1 108	- 1 399
Total	- 48 137	- 52 131	- 50 421

5.4 Charges de personnel

	12/2015	12/2014	12/2013
Charges de personnel	- 13 419	- 13 787	- 13 826
Charges sociales	- 5 532	- 5 805	- 5 876
Participation des salariés	- 88	- 193	-
Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) (1)	631	675	591
Total	-18 408	- 19 110	- 19 111

(1) Le crédit d'impôt est égal à 6% des rémunérations inférieures à 2.5 SMIC.

Le montant admis en déduction de l'impôt est de 639 K€ et a été imputé à hauteur de 564 K€ sur l'exercice (Note 5.11)

5.5 Autres charges d'exploitation

	12/2015	12/2014	Variation	12/2013
Personnels Intérimaires	- 1 998	- 1 522	+ 476	-1 676
Achats de consommables	- 1 320	- 1 246	+ 74	- 1 325
Locations	- 809	- 927	- 118	- 871
Entretien et réparations	- 569	- 643	- 74	- 625
Transports	- 698	- 632	+ 66	- 590
Sous-traitance	- 584	- 518	+ 66	- 504
Assurances	- 354	- 396	- 42	- 448
Honoraires	- 328	- 325	+ 3	- 436
Missions réceptions	- 237	- 251	- 14	- 250
Frais bancaires (affacturage)	- 97	- 108	- 11	- 129
Frais de télécommunication	- 91	- 92	- 1	- 104
Redevances logiciels	- 21	- 21	-	- 62
Publicité	- 65	- 37	+ 28	- 55
Autres frais et charges	- 153	- 190	- 37	- 126
Total	- 7 324	- 6 908	+ 416	- 7 201

5.6 Impôts et taxes

	12/2015	12/2014	12/2013
Contribution économique territoriale (CVAE)	- 239	- 236	- 376
Contribution économique territoriale (CFE)	- 357	- 395	- 234
Formation Professionnelle	- 267	- 289	- 259
Taxe Apprentissage	- 75	- 99	- 142
Organic	- 91	- 139	- 134
Taxe foncière	- 6	- 6	- 86
Effort construction	- 39	- 62	- 65
Droits enregistrement	- 10	- 68	- 61
Droits de douane	- 40	- 25	- 34
Autres Taxes	- 22	- 28	- 68
Total	- 1 146	- 1 347	- 1 460

5.7 Dotation aux amortissements et provisions

	12/2015	12/2014	12/2013
Immobilisations incorporelles	- 81	- 63	- 45
Immobilisations corporelles	- 901	- 731	- 434
Immobilisations en crédits bail (matériel)	- 345	- 372	- 363
Immobilisations en crédits bail (construction)	- 125	- 125	- 125
Sous total dotations aux amortissements	- 1 452	- 1 291	- 967
Provisions sur actifs circulants (stocks)	- 594	- 1 358	- 1 897
Provisions sur actifs circulants (clients)	- 22	- 356	- 97
Risques et charges exploitation	- 346	- 715	- 241
Indemnités de départ à la retraite	- 162	- 555	- 198
Sous total dotations aux provisions	- 1 124	- 2 984	- 2 433
Total dotations aux amortissements et provisions	- 2 576	- 4 275	- 3 400

5.8 Résultat financier

	12/2015	12/2014	12/2013
Produits de placement de trésorerie	25	26	42
Intérêts sur emprunts	- 44	- 37	- 12
Intérêts sur crédits baux	- 171	- 207	- 243
Intérêts liés au financement du BFR	- 31	- 77	- 114
Gains de change	312	655	449
Pertes de change	- 540	- 849	- 341
Autres produits et charges	9	9	1
Résultat financier	- 440	- 480	- 218

5.9 Résultat Exceptionnel

	12/2015	12/2014	12/2013
Rachats d'obligations convertibles	-	-	(a) 1 291
Litiges commerciaux	- 153	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	- 89	-	-
Cession d'immobilisations	-	6	- 5
Coûts d'harmonisation des garanties prévoyance aux salariés	-	-	-256
Litiges sociaux	91	92	- 127
Autres produits et charges exceptionnelles	-	-24	-26
Résultat exceptionnel	- 151	74	878

(a) Produits de rachats d'obligations convertibles sur 2013.

5.10 Charges d'impôts sur les sociétés

		12/2015	12/2014	12/2013
Impôts sociaux	(Note 5.11)	- 574	-701	- 439
Impôts différés		- 74	672	- 127
Impôts consolidés		- 648	- 29	- 566

5.11 Taux effectif d'imposition

Les sociétés COFIDUR EMS et COFIDUR SA ont opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Le tableau suivant permet de recouper le résultat consolidé, les résultats sociaux, la base taxable et le taux « effectif » d'imposition :

GROUPE FISCAL COFIDUR	Total
Résultats nets consolidés	1 997
Retraitements de consolidation	- 527
Cumul des résultats nets des comptes sociaux	1 470
Charges d'impôts constatées par les sociétés intégrées	564
Contribution additionnelle sur versement de dividendes	9
Autres retraitements fiscaux	- 256
Résultats taxables au taux courant	1 787
Taux d'impôt applicable au groupe intégré	33,33%
Impôt théorique	596
Utilisation des pertes fiscales des exercices antérieurs	-31
Contribution additionnelle sur dividendes	9
Charge d'impôt constatée	(Note 5.10) 574
Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) de l'exercice 2015	(Note 5.4) -631
Reliquat des CICE antérieurs non imputés	-
Charge d'impôt exigible	9
Résultats nets sociaux avant impôt	2 043
Charges d'impôts constatées	574
Taux facial d'impôt ramené au résultat avant impôt	28,10%
Déficits d'ensemble du groupe intégré	0
Déficits antérieurs à l'intégration et reportables sur les seuls résultats de COFIDUR SA	(1) 4 002
Solde des crédits d'impôts (CICE) restant à imputer sur les futurs résultats d'ensemble du groupe	57

(1) Hors évènements non anticipés à ce jour, les prévisions de résultats à trois ans de la holding sont proches de l'équilibre. En conséquence, les impôts différés sur les déficits reportables n'ont pas été activés.

NOTE 6. BILAN

6.1 Immobilisations incorporelles

Elles sont essentiellement constituées de logiciels amortis linéairement sur 3 ans. Le fonds de commerce issu d'une reprise d'activité est entièrement amorti.

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Logiciels	795	96	- 7	883
Fonds de commerce	80	-	-	80
Valeurs brutes	875	96	- 7	963
Amortissements	783	81	- 7	856
Valeurs nettes	92	15	-	108

6.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables :

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement sont présentées à l'actif pour leur valeur d'acquisition par le bailleur. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire.

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations est la suivante :

En année

Constructions	(1)	10 – 20
Agencements et installations		10 -15
Matériels et outillages		3-8
Matériels informatiques		3- 5
Matériels de transports		3-5

(1) Les amortissements des biens immobiliers sont calculés linéairement après déduction d'une valeur résiduelle estimée.

En l'absence d'indices de pertes de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée

Actifs immobilisés :

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Terrain	16	-	-	16
Terrain en C.B.	243	-	-	243
Construction	88	-	-	88
Construction en C.B.	1 875	-	-	1 875
Matériel Industriel	13 648	314	-	13 962
Matériel Industriel en C.B.	1 506	439	- 955	990
Installation Agencement	1 399	90	- 120	1 369
Matériel de Transport	37	-	-	37
Matériel de Bureau	566	104	- 4	666
Mobilier	286	17	-	303
Immobilisation en cours	44	9	- 34	19
Valeurs brutes	19 708	973	- 1 113	19 568
Amortissements	14 617	1 371	- 1 079	14 908
Valeurs nettes	5091	- 398	- 34	4 660

Information sur les Crédits Baux :

Nature du bien	Valeur d'origine	Prix cession (lease back)	Valeur nette Comptable	Emprunts restant à Clôture la			Total	Valeur de Rachat
				- 1 an	+ 1 an – 5 ans	+ 5 ans		
Matériels Industriels	1 945		527	172	359	-	531	16
Bâtiments Industriels	2 118	6 523	1 413	670	2 777	-	3 447	0

6.3 Immobilisations financières

		12/2015	12/2014	12/2013
Dépôts et cautionnements		93	92	48
Contrat de liquidité	(1)	29	17	29
Total		122	109	76

(1) Au cours de l'exercice et, dans le cadre d'un contrat de liquidité doté de 30 K€ en septembre 2011, CM-CIC Securities a acquis 203 121 actions et en a cédé 208 302. Au 31 décembre, la société détenait 11 382 actions propres. Ces titres ont été enregistrés en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. L'en cours espèces restant est classé dans les immobilisations financières pour 29 K€.

6.4 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de composants et matières premières est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). La valorisation des encours de production intègre, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

	12/2015 Valeurs Brutes	12/2015 Provisions	12/2015 Valeurs Nettes	12/2014 Valeurs Nettes	12/2013 Valeurs nettes
Matières premières	11 075	- 3 162	7 913	5 272	7 214
En cours	4 667		4 667	4 443	5 601
Produits finis	575	- 115	460	347	450
Total	16 317	- 3 277	13 040	10 062	13 265

6.5 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être recouvrée en totalité.

Les cessions de créances professionnelles effectuées dans le cadre de la loi Dailly ou de contrats d'affacturages sont traitées comme des opérations de financement car le groupe estime conserver la majorité des risques attachés à ces créances. De ce fait, elles sont reclassées en créances clients à l'actif et en trésorerie passive pour le même montant.

	12/2015 Valeurs Brutes	12/2015 Valeurs Nettes	12/2014 Valeurs Nettes	12/2013 Valeurs Nettes
Créances clients	19 260	18 819	20 767	15 789
Créances cédées en Dailly	-	-	-	-
Créances affacturées (Note 2.7 et 7.7)	1 917	1 917	342	1 695
Dépôts de garantie sur affacturage	280	280	744	839
Total	21 457	21 016	21 853	18 323

6.6 Autres créances et comptes de régularisation

	12/2015	12/2014	12/2013
Créances sociales et fiscales diverses (1)	1 176	770	1 055
Charges constatées d'avance (2)	258	258	655
Créance impôts société	91	313	328
Produits à recevoir (3)	170	159	146
Impôts différés actifs (4)	889	964	291
Fournisseurs débiteurs		92	24
Avances sur commandes	211	10	32
Débiteurs divers	39	-	-
Ecarts de conversion actifs	5	63	18
Total	2 839	2 630	2 549

(1) Il s'agit essentiellement de créance de TVA (Provisions sur factures non parvenues, crédits et TVA sur biens et services) pour 921K€

(2) Elles sont essentiellement constituées d'achats de matières et consommables ainsi que des redevances de crédits-baux réglées d'avance.

(3) Ajustement comptable du CICE sur les rémunérations différées

(4) Les impôts différés calculés au taux de 33.33 % sont compensés par entités fiscales :

	12/2015 ACTIF	12/2014 ACTIF	12/2013 ACTIF
Provisions pour départs à la retraite	758	814	699
Crédits baux	1	5	-463
Autres décalages temporaires	130	145	54
Total net	889	964	290

Hormis les impôts différés, les créances clients et autres ont des échéances inférieures à 1 an

6.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	12/2015	12/2014	12/2013
Disponibilités	5 958	6 406	6 062
Valeurs mobilières de placement	2 492	2 492	2 648
Trésorerie présentée à l'actif du bilan (1)	8 450	8 898	8 709
Comptes bancaires créditeurs	-	- 11	-
Lignes de financement sur stocks	-	-	-
Créances cédées en dailly	-	-	-
Créances affacturées	- 1 917	- 342	- 1 695
Trésorerie passive (NOTE 7.11) (2)	- 1 917	- 352	- 1 695
Trésorerie nette	6 533	8 546	7 014

(1) La trésorerie active comprend les liquidités en comptes courants bancaires ainsi que les placements de trésorerie mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de pertes de valeur (bons à moyen terme négociables et comptes à terme)

(2) Les éléments constitutifs de la trésorerie passive (cessions de créances et concours bancaires) sont inscrits au passif du bilan en Emprunts et dettes financières

6.8 Capital social

En application de l'article L.225-209 du code de commerce, l'assemblée générale mixte du 13 mai 2015 a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachats d'actions et délégué ses pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à leur annulation.

Au cours de l'exercice, aucune action n'a été acquise en vue d'être annulée et l'intégralité des transactions effectuées l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2015, Le capital social s'élève à 2.707 430,25 € divisé en 7.735.515 actions de 0.35€ d nominal.

6.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lorsqu'elles ont fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

En Milliers €	12/2014	Augmentation	Diminution Montants Utilisés	Diminution Montants repris Non utilisés	Ecarts Actuariels	12/2015
Provisions pour départs à la retraite (1)	2 443	162	- 204	- 28	- 100	2 273
Garanties et services après ventes	339	194	- 169	- 22	-	342
Litiges sociaux	212	149	- 58	- 194	-	109
Prévoyance (couts de mise en place)	185	-	- 7	-	-	178
Litiges commerciaux	687	-	- 19	- 103	-	565
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-	-
Total	3 865	505	- 457	- 347	- 100	3 469

(1) Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale qui est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- Des âges de départ à la retraite par catégories de salariés (62 et 65 ans)
- Un taux d'actualisation financière : IBBOX Corporate AA 10+ (2.03%)
- Un taux moyen de revalorisation des salaires (1%)
- Des taux de rotation du personnel par catégories de salariés (2 % et 4 %)
- Des charges sociales au taux de 42 % des indemnités brutes de départs

Le groupe comptabilise la totalité des écarts actuariels en résultat.

Evolution des engagements sur l'exercice :

En Milliers €	12/2015
Solde à l'ouverture	2 443
Droits acquis	112
Charges d'intérêts	50
Reprises de provisions liées à des départs en retraite	- 204
Autres reprise de provisions (départs pour autres motifs)	- 28
Ecarts actuariels - Variation du taux IBBOX	- 100
Solde à la clôture	2 273

Sensibilité de la provision à la variation des hypothèses retenues :

Paramètre	Hypothèse de variation	Sens	Incidence de la variation (1)	Sens	Incidence de la variation (2)
Taux d'actualisation (IBBOX)	1%	Baisse	+ 9 à 10% (2)	Hausse	- 9 à 10%
Taux de revalorisation des salaires	1%	Baisse	- 9 à 10%	Hausse	+ 9 à 10%
Taux de rotation du personnel	1%	Baisse	- 9 à 10%	Hausse	+ 9 à 10%
Âges de départ à la retraite	2 ans	Augmentation	+ 6 à 8%	Diminution	- 6 à 8%

(1) En pourcentage du montant total de la provision.

(2) En l'absence de variation des autres paramètres, la hausse de l'IBBOX (2.03% contre 1.49% au 31 décembre 2014) a eu pour incidence une reprise de provisions de 100 K€(2) sur l'exercice.

Incidences de la variation du taux IBBOX sur les résultats :

Périodes	30/12/2015 Exercice	30/06/2015 Semestre	31/12/2014 Exercice	31/12/2013 Exercice
Taux IBBOX	2.03%	2.06%	1.49%	3.17%
Incidence de la variation sur le résultat d'exploitation	+ 100	+ 108	- 363	+ 96
Impôts différés	- 33	- 36	+ 121	- 32
Incidence de la variation sur le résultat net	+ 67	+ 72	- 242	+ 64

Dans le cadre des régimes à cotisations définies (régime générale et retraites complémentaires) le groupe n'a pas d'autre obligation que le versement des primes qui ont été comptabilisées dans le résultat de l'exercice.

6.10 Emprunt obligataire convertible

L'emprunt est présenté au bilan pour sa valeur de remboursement au 31 décembre 2024 soit 305 K€
Le tableau suivant résume l'historique des rachats et conversions :

Caractéristiques générales de l'emprunt après modification du contrat d'émission approuvé par l'assemblée générale des obligataires du 30/07/2004	En nombre de titres	En Milliers €
Emission initiale, prime de remboursement incluse du 4 juin 1998	687 500	28 116
Obligations convertibles rachetées au cours des exercices 2002 à 2014	- 386 670	- 17 986
Obligations converties au cours des exercices 2003 et 2004	- 292 619	- 9 528
Annulation de la prime de remboursement sur les OC restantes après le 1/10/2004		- 300
Intérêts dus au titre des exercices 2004 à 2014 versables « in fine »		3
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2014	8 211	305
Obligations convertibles rachetées au cours de l'exercice 2015	1	-
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2015	8 210	305

Echéance, intérêts, amortissement	
Echéance	31 décembre 2024
Intérêt annuel	0.1% payable « in fine » à la date d'échéance
Amortissement normal	En totalité le 31 décembre 2024 par remboursement au prix d'émission soit 36.82€
Amortissement anticipé	Possible : <ul style="list-style-type: none"> • par rachats en bourse et offres publiques ; • lorsque moins de 10% des obligations restent en circulation ; • lorsque la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action durant une période de 10 bourses consécutives comprises parmi les 20 jours de bourse avant la date de mise en remboursement excède 120% du prix de remboursement anticipé.
Conversion	A tout moment à raison de 1 action pour 1 obligation

6.11 Emprunts et dettes financières par échéances

En Milliers €		12/2015	12/2014	12/2013
Emprunts bancaires	Echéance à moins d'un an	459	485	277
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à moins d'un an	842	992	987
Sous total part à moins d'un an		1 301	1 477	1 264
Emprunts bancaires	Echéance à deux – cinq ans	2 161	2 103	631
Emprunts bancaires	Echéance à plus de cinq ans	100	-	-
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à deux – cinq ans	3 136	2 959	3 190
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à plus de cinq ans	-	585	1 348
Sous total part à plus d'un an		5 397	5 647	5 169
Trésorerie passive (NOTE 7.7)		1 917	353	1 695
Emprunts et dettes financières		8 614	7 478	8 128

6.12 Autres dettes et comptes de régularisation

	12/2015	12/2014	12/2013
Avances sur commandes	1 905	2 154	2 754
Dettes fiscales et sociales	5 124	5 866	5 480
Autres dettes	12	449	406
Produits constatés d'avance	141	55	134
Ecart de conversion passif	75	81	15
Total	7 257	8 605	8 790

Les dettes fournisseurs et autres ont des échéances inférieures à 1 an

NOTE 7. EFFECTIFS

	12/2015	12/2014	12/2013
Cadres	77	80	75
Etam	135	140	150
Ouvriers	245	274	268
Total	457	494	493

NOTE 8. RESULTATS PAR ACTION

En Euros	Résultat de base	Résultat dilué
Résultat groupe	1 938 411	1 938 411
Obligations convertibles – Charges financières constatées		305
Résultat groupe retraité (numérateur du calcul) (a)	1 938 411	1 938 716
Nombre d'action en circulation à l'ouverture de l'exercice	7 735 515	7 735 515
Incidence des rachats et annulations d'actions	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 735 515	7 735 515
Emission potentielle d'action par conversion d'obligations		8 210
Nombre d'action retraité (dénominateur du calcul) (b)	7 735 515	7 743 525
Résultat par action (a)/(b)	0.25	0.25

NOTE 9. REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS DONNES AUX ORGANES DE DIRECTION

Les dirigeants ne sont pas rémunérés par COFIDUR SA et sa filiale pour leurs mandats sociaux.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice s'élèvent à 7 000€.

Au titre de contrats de travail antérieurs à leurs nominations, le montant brut des rémunérations pris en charge par la société COFIDUR SA pour les deux membres salariés du Conseil d'Administration est de 290 876 € pour l'exercice 2015.

Le montant des engagements provisionnés pour leurs indemnités de départs en retraite s'élève à 147 K€

L'assemblée générale du 20 juin 2008 a approuvé les conditions de performance liées au versement d'une indemnité de départ à Monsieur Henri TRANDOC, Président du Conseil d'Administration de la société COFIDUR. Son montant sera égal à 0.6% de la variation positive entre le montant des capitaux propres tels qu'ils apparaîtront dans les derniers comptes consolidés précédents son départ et ceux des comptes clos au 31 décembre 2001. L'indemnité ne pourra être supérieure à sa dernière rémunération brute annuelle.

NOTE 10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les rémunérations et engagements données aux organes de direction sont décrits en note 9

A la connaissance du groupe, les autres transactions entre parties liées ne sont pas significatives ou conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 11. AUTRES ENGAGEMENTS, CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES

- Engagements donnés en garantie de financements portant sur des biens immobilisés

	COFIDUR	COFIDUR EMS	12/2015 Risques à la clôture (1)	12/2014 Risques à la clôture (1)	12/2013 Risques à la clôture (1)
Garanties données par COFIDUR SA à sa filiale au profit d'organismes financiers	2 573	-	2 573	2 875	3 100
Garanties données par COFIDUR EMS sur des matériels	-	574	574	808	219
Garanties données par COFIDUR EMS sur des fonds de commerce	-	-	-	-	-
Total	2 573	574	3 147	3 683	3 319

(1) Montants des redevances, loyers et annuités restant à rembourser.

- Couvertures de change

Afin de limiter son exposition au risque de fluctuations du dollar américain, la société COFIDUR EMS a pris des engagements fermes d'achats à terme de devises portant sur un montant total de 3 850K€ et pour des échéances de janvier et février 2016.

NOTE 12. FACTEURS DE RISQUE

12.1 Risque de marchés

- Le groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers.
- Les valeurs mobilières de placement sont uniquement constituées de SICAV de trésorerie, BMTN (bons à moyen terme négociables) et CAT (comptes à terme)
- L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance de risque particulier.
- Les emprunts à taux variables sont négligeables et n'exposent pas le groupe en cas de fortes variations.

12.2 Risque de change

Le groupe dispose des lignes de couverture à terme nécessaires pour couvrir ses transactions en devises. Les engagements pris au 31 décembre 2015 sont décrits en note 11.

12.3 Risque métier

Les activités du groupe comportent les risques majeurs suivants :

- La délocalisation croissante des productions électroniques
- La concentration du chiffre d'affaires entre un nombre limité de donneurs d'ordre

Ils sont susceptibles de remettre en question la rentabilité des activités du groupe à court et moyen terme puisque le carnet de commande offre une visibilité limitée (de 3 à 12 mois selon les affaires).

NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(En milliers d'euros)</i>	EXPONENS SYNERGIE				AUDIT				ERNST & YOUNG				
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	
Commissariat aux comptes													
- Emetteur	22.3	21.9	100%	100%	22.3	21,9	100%	100%	22.3	21,9	100%	100%	
- Filiale intégrée globalement	91.0	90.0	100%	100%	0	0	-	-	0	0	-	-	
- Autres diligences													
TOTAL	113.3	111,9	100%	100%	22,3	21,9	100%	100%	22,3	21,9	100%	100%	

NOTE 14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

**EXPONENS
SYNERGIE AUDIT**

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S au capital de € 401.580

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1 /2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

COFIDUR SA
Société Anonyme
RCS CRETEIL B 682 038 385
14 rue du viaduc
94 130 Nogent-sur-Marne

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cofidur S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**EXPONENS
SYNERGIE AUDIT**

ERNST&YOUNG et Autres

Yvan CORBIC
Associé

Michel BACHETTE-PEYRADE
Associé

Sophie DUVAL
Associée

COMPTES SOCIAUX

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF en milliers d'euros	MONTANTS BRUTS	AMORT. PROVISIONS	2015	2014	2013
Immobilisations incorporelles	13	13	-	-	-
Immobilisations corporelles	186	157	29	31	44
Titres de participation	6 213	-	6 213	6 213	6 213
Titres détenus en autocontrôle	51	-	51	40	40
Autres immobilisations financières	24	-	24	24	24
ACTIF IMMOBILISE	6 487	170	6 317	6 308	6 321
Clients et comptes rattachés	525	-	525	525	524
Autres créances	1 652	-	1 652	1 958	2 284
Valeurs mobilières de placement	2 492	-	2 492	2 492	2 648
Disponibilités	787	-	787	732	537
Charges constatées d'avance	11	-	11	12	7
ACTIF CIRCULANT	5 467	-	5 467	5 718	6 000
TOTAL DE L'ACTIF	11 954	170	11 784	12 026	12 321

PASSIF en milliers d'euros	2015	2014	2013
Capital	2 707	2 707	2 707
Prime d'émission	1 375	1 375	1 375
Réserve légale	431	431	431
Réserves réglementées	122	122	122
Autres	2 862	2 862	2 862
Report à nouveau	3 459	3 741	2 798
Résultat de l'exercice	58	27	1 252
CAPITAUX PROPRES	11 014	11 265	11 547
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	306	305	305
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64	64	89
Dettes fiscales et sociales	400	392	379
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
DETTES	770	762	773
TOTAL DU PASSIF	11 784	12 026	12 321

COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

COMPTE DE RESULTAT En milliers d'euros	2015	2014	2013
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 750	1 750	1 750
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			
Achats matières premières, approvisionnements			
Autres achats, charges externes	- 440	- 449	- 484
Impôts et taxes et versements assimilés	- 44	- 49	- 57
Salaires et traitements	- 795	- 795	- 796
Charges sociales	- 456	- 479	- 478
Dotations amortissements sur immobilisations	- 5	- 13	- 13
Autres charges	- 8	- 6	- 6
RESULTAT D'EXPLOITATION	2	- 41	- 84
Autres intérêts et produits assimilés	32	53	63
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	22	26	42
Dotations financières amortissements, provisions			
Intérêts et charges assimilées		- 1	-
RESULTAT FINANCIER	54	78	105
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	56	36	21
Produits exceptionnels	18	8	1 302
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	- 7	- 8	- 2
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11	0	1 300
Impôts sur les bénéfices	- 9	- 9	- 68
RESULTAT NET	58	27	1 252

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

PRESENTATION

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

La holding, COFIDUR est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur NYSE ALTERNEXT (code ISIN FR 0000054629-ALCOF).

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés par le conseil d'administration de COFIDUR SA, le 7 avril 2016.

NOTE 1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes sociaux ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

NOTE 2. BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles

En milliers €	31/12/2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2015
Logiciels	13	-	-	13
Amortissements	13	-	-	13
Valeurs nettes	0	-	-	0

Les logiciels sont amortis sur 2 ou 3 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire.

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations est la suivante :

Agencements et Aménagements	10 ans
Matériels de Transport	5 ans
Matériels de Bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

En milliers €	31/12/2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2015
Installations générales	75			75
Matériels de bureaux	46	3	- 4	45
Mobilier	66			66
Valeurs brutes	187	3	- 4	186
Amortissements	156	5	- 4	157
Valeurs nettes	31	- 2	-	29

2.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette détenue (éventuellement retraitée), des perspectives de rentabilité et du potentiel économique de la filiale considérée.

En milliers €	31/12/2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2015
Valeurs brutes	6 213	-	-	6 213
Provisions	0	-	-	0
Valeurs nettes	6 213	-	-	6 213

Ils sont uniquement constitués des actions de la société COFIDUR EMS détenue à 97.03%.

2.4 Titres détenus en autocontrôle

En milliers €	31/12/2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2015
Actions	23	355	356	22
Espèces	17	367	355	29
Valeurs brutes	40	722	711	51
Provisions	0	-	-	0
Valeurs nettes	40	722	711	51

En application de l'article L.225-209 du code de commerce les assemblées générales des 16 mai 2014 et 13 mai 2015 ont décidé la mise en œuvre de programmes de rachats d'actions.

Au cours de l'exercice 2015 et, dans le cadre d'un contrat de liquidité doté de 30 K€ en septembre 2011, CM-CIC Securities a acquis 203 121 actions et en a cédé 208 302. Au 31 décembre, la société détenait 11 382 actions propres. Ces titres ainsi que l'en cours espèces restant sont classés dans les immobilisations financières.

2.5 Autres immobilisations financières

En milliers €	31/12/2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2015
Dépôts versés	24	-	-	24
Provisions	0	-	-	0
Valeurs nettes	24	-	-	24

2.6 Créances Clients

Les créances clients sont exclusivement constituées des prestations rendues aux filiales et ont une échéance inférieure à 12 mois.

2.7 Autres créances

En milliers €	2015	2015	2014
	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
- Compte courant COFIDUR EMS	1 361	1 361	1 770
- Etat Créance IS	91	91	
- Produits à recevoir (CICE) (1)	170	170	159
- Autres	30	30	28
Total	1 652	1 652	2 284

(1) Crédits d'impôt sur les rémunérations différés imputable lors de leurs versements en 2016

2.8 Valeurs mobilières de placement

Elles sont uniquement constituées de placements de trésorerie mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur (comptes à terme et bons à moyen terme négociable).

2.9 Capitaux propres

	Capital	Primes Emission	Réserves	Report à nouveau	Résultat Exercice	Total
Situation au 31/12/2013	2 707	1 375	3 416	2 798	1 252	11 547
Résultat N-1				1252	- 1252	-
Dividendes distribués				- 308		- 308
Résultat exercice					27	27
Situation au 31/12/2014	2 707	1 375	3 416	3 742	27	11 265
Résultat N-1				27	- 27	-
Dividendes distribués (1)				- 309		- 309
Résultat exercice					58	58
Situation au 31/12/2015	2 707	1 375	3 416	3 460	58	11 014

(1) L'assemblée générale du 13 mai 2015 a décidé la distribution d'un dividende de 0,04 euro par action.

En application de l'article L.225-209 du code de commerce, l'assemblée générale du 13 mai 2015 a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachats d'actions et délégué ses pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à leur annulation.

Au cours de l'exercice, aucune action n'a été acquise en vue d'être annulée et l'intégralité des transactions effectuées l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 2.707.430,25 divisé en 7.735.515 actions de 0.35€ nominal.

2.10 Emprunt obligataire convertible

Caractéristiques générales de l'emprunt après modification du contrat d'émission approuvé par l'assemblée générale des obligataires du 30/07/2004	En nombre de titres	En Milliers €
Emission initiale, prime de remboursement incluse du 4 juin 1998	687 500	28 116
Obligations convertibles rachetées au cours des exercices 2002 à 2014	- 386 670	- 15 792
Obligations converties au cours des exercices 2003 et 2004	- 292 619	- 11 722
Annulation de la prime de remboursement sur les OC restantes après le 1/10/04		- 300
Intérêts dus au titre des exercices 2004 à 2014 versables « in fine »		3
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2014	8 211	305
Obligations convertibles rachetées au cours de l'exercice 2015	1	
Charges d'intérêts de l'exercice payables « in fine »		
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2015	8 210	305

Echéance, intérêts, amortissement et conversion	
Echéance	31 décembre 2024
Intérêt annuel	0.1% payable « in fine » à la date d'échéance
Amortissement normal	En totalité le 31 décembre 2024 par remboursement au prix d'émission soit 36.82€
Amortissement anticipé	Possible : <ul style="list-style-type: none"> • par rachats en bourse et offres publiques ; • lorsque moins de 10% des obligations restent en circulation ; • lorsque la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action durant une période de 10 bourses consécutives comprises parmi les 20 jours de bourse avant la date de mise en remboursement excède 120% du prix de remboursement anticipé.
Conversion	A tout moment à raison de 1 action pour 1 obligation

2.11 Autres dettes

En milliers €	31/12/15	31/12/14	31/12/13
- Dettes sociales et fiscales	400	392	379
- Autres dettes	-	-	-
Total	400	392	378

Toutes les dettes ont une échéance inférieure à douze mois.

NOTE 3. COMPTE DE RESULTAT

3.1 Résultat financier

En milliers €	31/12/15	31/12/14	31/12/13
Revenus des avances de trésorerie aux filiales	32	52	63
Revenus des valeurs mobilières de placement	22	26	42
Charges d'intérêts		- 1	-
Résultat financier	54	77	105

3.2 Résultat exceptionnel

En milliers €	31/12/15	31/12/14	31/12/13
Produits de rachats des obligations convertibles	-	-	1 291
Bonis et malis sur cessions actions d'autocontrôle (contrat de liquidité)	11	-	9
Résultat Exceptionnel	11	0	1 300

3.3 Impôt sur les bénéfices

Les sociétés COFIDUR et COFIDUR EMS ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'entité tête de groupe COFIDUR a enregistré dans ses comptes une charge de 9 K€ qui correspond à la contribution additionnelle de 3% des dividendes distribués. Après prise en compte du résultat de l'exercice, les déficits reportables sur les seuls résultats de COFIDUR SA s'élèvent à 4 002 K€.

3.4 Informations relatives aux entreprises liées

En milliers €	2015	Entreprises liées
Prestations de services	1 750	1 750
Produits financiers	55	32
Clients et comptes rattachés	525	525
Autres créances	1 652	1 361

NOTE 4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectif

	31/12/15	31/12/14	31/12/13
Cadres	8	8	8
Employés	-	-	-
Personnel mis à la disposition de l'entreprise	-	-	-
Total	8	8	8

4.2 Engagements hors bilan

- Cautions et garanties données par la société COFIDUR pour sa filiale COFIDUR EMS:

	Montant initial en K€	Montant à la clôture en K€
Cautions données à des sociétés de crédit bail	4 337	2 573

- Engagements en matière de retraite

L'engagement au titre de l'indemnité de départ en retraite est de 288 K€. Il a été déterminé conformément au règlement CRC-99 et la convention collective de la métallurgie en intégrant les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation financière : 2.03%
- Taux moyen de revalorisation des salaires : 1%
- Taux de rotation du personnel : 2%
- Charges sociales : 42% des indemnités brutes de départs

- Engagements donnés aux dirigeants

L'assemblée générale du 20 juin 2008 a approuvé les conditions de performance liées au versement d'une indemnité de départ à Monsieur Henri TRANDUC, Président du Conseil d'Administration de la société COFIDUR. Son montant sera égal à 0.6% de la variation positive entre le montant des capitaux propres tels qu'ils apparaîtront dans les derniers comptes consolidés précédents son départ et ceux des comptes clos au 31 décembre 2001. L'indemnité ne pourra être supérieure à sa dernière rémunération brute annuelle.

4.3 Rémunérations globales et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Les activités exercées par les mandataires sociaux pour le conseil d'administration ne font l'objet d'aucune rémunération.

Les jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élèvent à 7 000 €.

Au titre des contrats de travail contractés antérieurement à leur nomination au conseil d'administration :

Le montant brut des rémunérations versées aux deux membres salariés du conseil d'administration et, pris en charges par la société COFIDUR SA, s'élève à 290 876 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

4.4 Tableau des Filiales et Participations

Filiales et Participations	Capital	Réserves Report à nouveau avant affectation du résultat	Quôte part du capital détenue en %	Valeur des titres détenus			Prêts et avances consentis par la société non encore remboursé	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice.	Intégration fiscale	Observations
				brute	provision	nette							
1 – Filiales + de 50% du capital détenu													
COFIDUR EMS	4 919		97.03	6 213		6 213	1 361	2 573	78 397	1 412	0	OUI	Du 01/01/15 Au 31/12/15
2 – Détention 10 à 50% du Capital													

NOTE 5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

-NEANT-

NOTE 6. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de notre société sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société suivante :

EMS FINANCE
Rue Firmin Bouvier
Z.I. de Périgueux-Boulazac
24759 BOULAZAC CEDEX

**EXPONENS
SYNERGIE AUDIT**

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S au capital de € 401.580

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST&YOUNG et Autres

1 / 2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

COFIDUR SA

Société Anonyme
RCS CRETEIL B 682 038 385
14 rue du viaduc
94 130 Nogent-sur-Marne

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cofidur S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification et informations spécifiques prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le paragraphe intitulé « Participations » de la note 1 « Principes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation à la clôture de l'exercice. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de valorisation des titres retenue et sa correcte application à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié la concordance avec les comptes ou les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Paris et Paris-La Défense, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**EXPONENS
SYNERGIE AUDIT**

ERNST&YOUNG et Autres

Yvan CORBIC Michel BACHETTE-PEYRADE

Sophie DUVAL

**EXPONENS
SYNERGIE AUDIT**

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S au capital de € 401.580

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST&YOUNG et Autres

1 / 2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

COFIDUR SA

Société Anonyme
RCS CRETEIL B 682 038 385
14 rue du viaduc
94 130 Nogent-sur-Marne

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Cofidur EMS, filiale de votre société

Personnes concernées

MM. Henri Tranduc et Philippe Broussard, administrateurs

Nature et modalités

Votre société a conclu avec sa filiale une convention de prestations de services en vertu de laquelle elle fournit son assistance, notamment dans les domaines de la direction générale, la comptabilité et l'informatique. Au titre de cette convention, votre société a facturé 1.750.000 hors taxes au cours de l'exercice.

Paris et Paris-La Défense, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**EXPONENS
SYNERGIE AUDIT**

ERNST&YOUNG

Yvan CORBIC Michel BACHETTE-PEYRADE

Sophie DUVAL

**EXPONENS
SYNERGIE AUDIT**

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S au capital de € 401.580

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST&YOUNG et Autres

1 / 2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

COFIDUR SA

Société Anonyme
RCS CRETEIL B 682 038 385
14 rue du viaduc
94 130 Nogent-sur-Marne

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL**

VII-ème RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 MAI 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois (à compter du jour de la présente assemblée), tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**EXPONENS
SYNERGIE AUDIT**

ERNST&YOUNG et Autres

Yvan CORBIC Michel BACHETTE-PEYRADE

Sophie DUVAL

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 31 MAI 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis pour vous présenter l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Nous examinerons successivement :

- L'activité et les résultats consolidés du groupe
- Les éléments et informations complémentaires

Nous vous exposerons les motifs justifiant les résolutions soumises à l'assemblée générale mixte et les soumettrons à votre approbation.

ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE

Chiffres clefs

Compte de résultat En milliers d'euros	12/2015	12/2014	12/2013	Capitaux propres Et dettes financières	12/2015	12/2014	12/2013
Chiffres d'affaires	78 397	84 985	82 059	Capitaux propres	20 558	18 857	17 029
Résultat d'exploitation	3 236	2 582	3 137	Emprunt obligataire	306	305	305
Résultat courant avant I.S.	2 796	2 103	2 920	Autres emprunts et dettes financières	6 698	7 125	6 433
Résultat net	1 997	2 148	3 231	Concours bancaires	1 917	353	1 695

Le chiffre d'affaires consolidé est en baisse de 7.75% à 78.40 M€ contre 84.98 M€ en 2014.

Le résultat d'exploitation est en hausse à 3.236 K€ contre 2.582 K€ en 2014 :

Résultat d'exploitation 12/2014	2 582	
Baisse de la marge brute	-	1 016 (1)
Augmentation des charges d'exploitation	-	416 (2)
Réduction des impôts et taxes	+	201 (3)
Baisse des charges de personnel	+	702 (4)
Augmentation des dotations nettes aux amortissements	-	201 (5)
Augmentation des dotations nettes aux provisions sur stocks et en cours	-	430 (6)
Diminutions des dotations nettes aux provisions sur créances clients	+	434 (7)
Diminutions des dotations nettes aux provisions pour risques et charges	+	1 160 (8)
Autres charges d'exploitation nettes des produits	+	220
Résultat d'exploitation 12/2015	3 236	

(1) A taux de marge constant, la baisse du Chiffre d'affaires aurait eu une incidence négative de 2M€ sur la marge brute. L'augmentation des volumes de productions réalisées avec des composants approvisionnés et fournis par nos clients a eu pour effet de la réduire à 1M€.

(2) La hausse concerne essentiellement les charges suivantes :

- Personnels intérimaires	: + 476 K€
- Achats de consommables	: + 74 K€
- Sous-traitance	: + 66 K€
- Transports	: + 66 K€
- Locations	: - 118 K€
- Entretien et réparations	: - 74 K€
- Assurances	: - 42 K€
- Autres	: - 32 K€

	- 416 K€

(3) Il s'agit principalement de droits d'enregistrements acquittés en 2014, d'une baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et des effets de la réforme de la formation professionnelle.

(4) La baisse résulte essentiellement du non renouvellement partiel des départs en retraite. Les charges de personnel intègrent un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) de 651 K€ contre 675 K€ en 2014.

(5) L'augmentation des dotations aux amortissements est directement liée aux investissements des exercices 2014 et 2015.

(6) Les dotations nettes de reprises ont eu une incidence négative de 430 K€. Ces provisions sont basées sur des analyses effectuées par affaire et peuvent varier sensiblement entre deux exercices. Par ailleurs, les cessions et mises au rebut de matières dépréciées donnent lieu à des reprises de provisions, alors que la charge afférente est enregistrée en variation de stocks et vient diminuer la marge brute.

(7) L'effet positif sur le résultat résulte essentiellement du niveau élevé des provisions constatées en 2014.

(8) L'incidence résulte essentiellement :

- De deux litiges sur affaires provisionnés en 2014 et partiellement dénoués à ce jour pour 650 K€
- La variation du taux IBBOX pris en compte dans le calcul des provisions pour indemnités de départ à la retraite (2.03% en 2015 contre 1.49% sur 2014) a eu pour incidence une reprise de 100 K€ contre une dotation de 363K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 440 K€ contre 480 K€ en 2014.

Il intègre des charges d'intérêts sur le financement en emprunts et crédits baux de biens immobiliers et matériels industriels pour 215 K€ et une perte de change de 29 K€

Le résultat exceptionnel est une perte de 151 K€ contre un gain de 74 K€ en 2014.

Il est essentiellement constitué de pertes liées à des litiges sur affaires.

Les comptes consolidés intègrent une charge d'impôt sur les sociétés de 648 K€ contre 28 K€ à la clôture de l'exercice précédent. L'écart résulte essentiellement de la constatation d'un produit d'impôt différé non récurrent de 469 K€ en 2014.

Le résultat net est un bénéfice de 1.997 K€ contre 2.148 K€ en 2014.

Les capitaux propres s'élèvent à 20.558 K€ et enregistrent une variation positive de 1.701 K€ qui intègre le résultat (+ 1.997 K€), les dividendes distribués sur l'exercice (- 309 K€) et les achats et ventes de titres effectués dans le cadre du contrat de liquidité (+ 12 K€).

L'emprunt obligataire convertible est présenté au bilan pour sa valeur de remboursement au 31 décembre 2024, soit 305 K€.

Les dettes financières à plus d'un an s'élèvent à 5.397 K€ contre 5.648 K€ au 31 décembre 2014.

L'endettement bancaire est de 2 161 K€ contre 2103 K€ en 2014. Il résulte essentiellement des investissements en matériels industriels de l'exercice et du précédent.

La dette portant sur des contrats de location-financement (3.136 K€ contre 3.544 K€) concerne les biens immobiliers des sites de Laval et Périgueux pour 2.776 K€.

Les dettes financières à moins d'un an sont de 1.301 K€ contre 1.477 K€ en 2014. Elles sont constituées de 459 K€ d'emprunts bancaires et de 842 K€ de contrat de location-financement.

Les crédits à court terme intègrent les financements de créances commerciales. Ainsi, les créances affacturées ou cédées en Dailly ont été reclassées en créances clients à l'actif pour 1 917 K€ (contre 342 K€ en 2014) et en crédits à court terme au passif pour le même montant.

Les contributions au chiffre d'affaires et résultats consolidés des entreprises intégrées

	Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires	Résultat Exploitation	Résultat Exploitation	Résultat Courant avant IS	Résultat Courant avant IS	Résultat Net	Résultat Net
	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014
COFIDUR EMS	78 397	84 985	3 276	2 656	2 782	2 099	1 978	2 144
Holding COFIDUR -SA	1 750	1 750	- 40	- 74	14	4	19	4
Elimination	- 1 750	- 1 750	-	-	-	-	-	-
Groupe	78 397	84 985	3 236	2 582	2 796	2 103	1 997	2 148

Les Chiffres d'affaires et résultats des comptes sociaux des entreprises intégrées

	Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires	Résultat Exploitation	Résultat Exploitation	Résultat Courant avant IS	Résultat Courant avant IS	Résultat Net	Résultat Net
	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014
COFIDUR EMS	78 397	84 985	2 413	2 522	2 090	2 172	1 412	1 359
Holding COFIDUR -SA	1 750	1 750	2	- 41	56	36	58	27
TOTAL	80 147	86 735	2 415	2 481	2 146	2 208	1 470	1 386

Activités et résultats de COFIDUR EMS

Le chiffre d'affaires de COFIDUR EMS est en baisse de 7,75%. Dans une conjoncture toujours difficile, le positionnement de la société sur les produits à haut niveau de services et de valeur ajoutée lui a permis de préserver ses activités et ses marges.

Evolution prévisible et perspectives

Le marché français de la sous-traitance électronique ainsi que le carnet de commandes de COFIDUR EMS offrent une faible visibilité. A la date d'arrêté des comptes, le groupe estime que le niveau d'activité du premier semestre devrait être équivalent à celui de 2015.

Activités et résultats de COFIDUR SA

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1.750 K€ et un bénéfice de 58 K€ qui s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	12/2015	12/2014
Résultat d'exploitation	2	- 42
Intérêts sur avances de trésoreries concédées aux filiales	32	53
Produits financiers de placement	23	26
Produits de rachats des obligations convertibles	-	-
Impôts société	- 9	- 9
Autres produits et charges financiers et exceptionnels	10	- 1
Résultat net	58	27

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

COFIDUR SA, de par son objet, n'a aucune activité en matière de recherche et développement.

EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

Action COFIDUR (code ISIN FR 000054629) :

Mois	Plus haut	Plus Bas	Dernier Cours	Nombre De titres	Capitaux En milliers d'euros	Nombre de Jours de cotation
Janvier 2015	1,49	1,25	1,38	122 359	165,27	21
Février 2015	2,17	1,33	1,92	886 848	1 641,92	20
Mars 2015	1,93	1,61	1,69	258 353	460,46	22
Avril 2015	2,08	1,64	1,85	326 503	617,15	20
Mai 2015	1,89	1,65	1,70	93 461	166,54	20
Juin 2015	1,84	1,51	1,61	138 494	231,59	22
Juillet 2015	1,75	1,58	1,69	95 150	160,93	23
Août 2015	1,80	1,54	1,69	195 225	329,59	21
Septembre 2015	2,14	1,70	1,77	467 677	895,89	22
Octobre 2015	1,84	1,68	1,78	137 266	239,96	22
Novembre 2015	1,99	1,75	1,79	238 005	442,99	21
Décembre 2015	1,95	1,76	1,94	203 866	380,32	22
Janvier 2016	2,06	1,81	1,91	254 752	496,33	20

A la clôture de l'exercice, le capital était constitué de 7.735.515 actions. En conséquence, la capitalisation boursière sur la base des derniers cours mensuels s'est élevé au plus bas à 10.7 M€ en janvier 2015 et au plus haut à 15.01 M€ en décembre 2015.

Obligation convertible (code ISIN FR 0000180549)

Mois	Plus Haut	Plus bas	Dernier Cours	Nombre De titres	Capitaux En milliers d'euros	Nombre de jours de cotation
Janvier 2015	-	-	-	-	-	-
Février 2015	-	-	-	-	-	-
Mars 2015	-	-	-	-	-	-
Avril 2015	-	-	-	-	-	-
Mai 2015	-	-	-	-	-	-
Juin 2015	-	-	-	-	-	-
Juillet 2015	18.59	18.59	18.59	621	12	3
Août 2015	-	-	-	-	-	-
Septembre 2015	18.60	18.60	18.60	100	2	1
Octobre 2015	-	-	-	-	-	-
Novembre 2015	-	-	-	-	-	-
Décembre 2015	15.01	15.00	15.00	831	12	2
Janvier 2016	-	-	-	-	-	-

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En application de l'article L.233-6 du Code de commerce nous vous précisons que :

- la société n'a acquis aucune participation ni effectué de prise de contrôle d'une autre société durant l'exercice écoulé,
- la société contrôlée au 31 décembre 2015 est :
 - Cofidur EMS SA, à raison de 411.484 actions soit 97,03 % du capital social
- en application de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les participations supérieures au vingtième, au dixième, aux trois vingtièmes, au cinquième, au quart, au tiers, à la moitié, aux deux tiers, aux dix-huit vingtièmes ou aux dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de notre Société :
 - La société EMS Finance agissant de concert avec ses associés détient une participation supérieure à 50% du capital et deux tiers des droits de vote de la société.
 - Monsieur et Madame RABOUTET agissant de concert avec la société SOCODOL détiennent une participation supérieure à 5% du capital et moins de 5% des droits de vote de la société.

- en application de l'article L.225-100-3, nous vous précisons les caractéristiques de la Société susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition :

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

Aux termes de l'article 8 des statuts, toute personne physique ou morale qui vient à détenir un nombre d'actions au porteur de la société portant le nombre total d'actions de la société qu'il possède directement ou indirectement à un nombre égal ou supérieur à 1% du nombre total d'actions composant le capital social doit, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement dudit seuil, informer la société du nombre total d'actions qu'il possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la société.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 1% est franchi.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Structure du Capital

La société EMS Finance agissant de concert avec ses associés détient une participation supérieure à 50% du capital et deux tiers des droits de vote de la société.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts

Nous vous rappelons que le dividende suivant a été distribué au titre des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31 décembre 2012 : un dividende de € 308.713,44 (soit, par action, une somme de € 004).
- exercice clos le 31 décembre 2013 : un dividende de € 308.741,40 (soit, par action, une somme de € 004).
- exercice clos le 31 décembre 2014 : un dividende de € 308.741,40 (soit, par action, une somme de € 004).

La société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligible.

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce,

Nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2015, aucune action de la Société n'était détenue par les salariés de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

En application de l'article L.225-211 (modifié par l'ordonnance 2009-105 du 30 janvier 2009)

Conformément à l'article L. 225-209-1 du Code de commerce, et en application des autorisations données successivement par l'assemblée générale lors des réunions des 16 mai 2014 et 21 mai 2015, CMCIC Securities a, dans le cadre d'un contrat de liquidité, acquis 203.121 actions et en a cédé 208.302.

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 11.382 actions propres.

En application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier.

Nous vous indiquons que les dirigeants et hauts responsables ainsi que les personnes auxquelles ils sont étroitement liés n'ont pas réalisé de transactions déclarables sur les titres de la société ou sur les instruments financiers qui leurs sont liés.

En application de l'article L.225-102.1 du Code de commerce

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux est annexée au présent rapport.
- Les conventions et engagements suivants soumis aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce conclus au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, savoir :

Convention de prestation de services en vigueur entre Cofidur S.A. et COFIDUR EMS

La convention de prestations de services en vertu de laquelle COFIDUR fournit son assistance notamment dans le domaine de la Direction Générale, la comptabilité et l'informatique.
Au titre de cette convention, COFIDUR a facturé au cours de l'exercice la somme de 1.750.000 euros hors taxes.

Les administrateurs concernés sont Monsieur Henri Tranduc et Monsieur Philippe Broussard.

- Conformément à l'article R 225-102, nous vous informons que, au 31 décembre 2015, la direction générale de la société est exercée par le Président Directeur Général.

En application des dispositions de l'article L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aucune attribution d'actions gratuites ou d'options d'achat ou de souscription n'a été consentie au personnel salarié ou aux dirigeants de la Société.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Risque de marchés

- Le groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers.
- Les valeurs mobilières de placement sont uniquement constituées d'instruments de trésorerie mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de pertes de valeur.
- L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance, de risque particulier.
- Les emprunts à taux variables sont négligeables et n'exposent pas le groupe en cas de fortes variations.

Risque de change

Le groupe dispose des lignes de couverture à terme nécessaires pour couvrir ses transactions en devises. Les engagements pris au 31 décembre 2015 sont décrits dans l'annexe aux comptes consolidé en note 11.

Risque métier

Les activités du groupe comportent les risques majeurs suivants :

- La délocalisation croissante des productions électroniques
- La concentration du chiffre d'affaires entre un nombre limité de donneurs d'ordre

Ils sont susceptibles de remettre en question la rentabilité des activités du groupe puisque le carnet de commande offre une visibilité limitée (de 3 à 12 mois selon les affaires).

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit un bénéfice de 58.146,14 euros, de la manière suivante :

-	au compte de « report à nouveau » :	€ 58.146,14
	Puis, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables à hauteur de € 7.753.816,34	
-	distribution d'une somme de	€ 309.420,60
	à titre de dividende, prélevée sur le compte de report à nouveau, soit € 0,04 par action.	

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, resterait affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende sera soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, après un abattement de 40% sur son montant.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport sont joints les tableaux prévus à l'article R.225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

31/12/2015	Total	Echues	A échéance				
			30 jours	60 jours	90 jours	90 à 360 jours	> 360 jours
Fournisseurs	-		-				
Fournisseurs FNP	64		15	19	19	11	
Total	64		15	19	19	11	

31/12/2014	Total	Echues	A échéance				
			30 jours	60 jours	90 jours	90 à 360 jours	> 360 jours
Fournisseurs	-		-				
Fournisseurs FNP	64		15	19	19	11	
Total	64		15	19	19	11	

DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver un montant global de 26.035,32 euros comptabilisé en amortissements excédentaires (article 39-4 du Code Général des Impôts) et autres charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal.

JETONS DE PRESENCE

Il est proposé, au titre de l'exercice 2015, le versement de jetons de présence aux administrateurs à hauteur de 7.000 €. Il est précisé qu'il appartiendra au Consèl d'Administration d'en déterminer la répartition entre ses membres.

**AUTORISATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE.
DELEGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

En application de l'article L.225-209, al. 1 à 7 du Code de commerce, modifié par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, nous vous remercions d'autoriser le Conseil d'administration à acquérir, pendant un délai de 18 mois à compter de la date de la présente assemblée générale, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société (maximum autorisé), soit un maximum de 773.551 actions, dans les conditions prévues au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la commission européenne du 22 décembre 2003.

Cette autorisation pourra être utilisée aux fins de :

- annuler les actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois
- disposer d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- favoriser la liquidité des titres de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité,

L'acquisition et la cession de ces actions pourront être effectuées, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé

COFIDUR S.A.

Résultats des cinq derniers exercices

DATE D'ARRETE Durée d'exercice	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 707 430	2 707 430	2 707 430	2 724 678	2 724 678
Nombre d'actions					
- ordinaires	7 735 515	7 735 515	7 735 515	7 784 795	7 784 795
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	8 210	8 211	8 212	67 712	67 712
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 883 320
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	72 307	49 136	1 333 449	166 965	1 230 139
Impôts sur les bénéfices	- 9 264	- 9262	- 68 265	260 659	194 045
Participation des salariés					
Dotations amortissements et provisions	- 4 897	- 13 302	- 12 817	- 14 132	- 4 616
Résultat net	58 146	26 572	1 252 637	413 492	1 419 568
Résultat distribué	309 421	309 421	309 421	311 392	311 392
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements-provisions	< 0,00	< 0,00	0,16	0,05	0,18
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements-provisions	< 0,00	< 0,00	0,16	0,05	0,18
Dividendes attribués	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	8	8	8	7	7
Masse salariale	794 827	795 291	795 745	687 652	760 241
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales.....)	455 932	478 939	477 587	396 387	436 705

COFIDUR SA

TABLEAU DES MANDATS DETENUS AU 31 DECEMBRE 2015

	COFIDUR	COFIDUR EMS	EMS FINANCE
Henri TRANDUC 18, rue Parent de Rosan 75016 Paris	P.D.G.	Représentant Permanent de COFIDUR	Président
Philippe BROUSSARD 111 avenue Carnot 91600 Savigny-sur-Orge	Administrateur	Administrateur	
Gilbert BOURGEOIS Les Terrasses de l'Alhambra Parc du Roy d'Espagne Allée Cervantès 13009 Marseille	Administrateur		
Daniel THAUVIN 21 rue Guy Doussard 49400 Bagneux	Administrateur		

COFIDUR SA

DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

ET LEUR UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

(articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)

Nature de l'autorisation	Date de l'autorisation	Montant maximal autorisé	Date d'échéance de l'autorisation	Montants utilisés	Montants restant à utiliser
<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

COFIDUR

Société anonyme au capital de 2.707.430,25 euros
divisé en 7.735.515 actions de 0,35 euro chacune

Siège social : 14, rue du Viaduc
94130 Nogent-sur-Marne

682 038 385 R.C.S. Créteil

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EN DATE DU 31 MAI 2016

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 58.146,14 euros.

Elle approuve le montant global de 26.035,32 euros comptabilisé en amortissements excédentaires (article 39-4 du Code Général des Impôts) et autres charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes consolidés afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 1 997 141 euros et un résultat net part du groupe de 1 938 411 euros.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, approuve les termes dudit rapport.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, approuvant l'affectation des résultats telle que proposée par le conseil d'administration, décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit un bénéfice de 58.146,14 euros, de la manière suivante :

- au compte de « report à nouveau » : € 58146,14

Puis, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables
à hauteur de € 7.753.816,34

- distribution d'une somme de €309.420,60

à titre de dividende, prélevée sur le compte de report à nouveau, soit € 0,04 par action.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendra certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, restera affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende sera soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, après un abattement de 40% sur son montant.

Puis, l'assemblée décide la mise en paiement du dividende le 16 juin 2016.

L'assemblée générale prend acte que la société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligibles.

Enfin, l'assemblée générale prend acte que le dividende suivant a été distribué au titre des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31 décembre 2012 : un dividende de € 308.713,44 (soit, par action, une somme de € 0,04).
- exercice clos le 31 décembre 2013 : un dividende de € 308.741,40 (soit, par action, une somme de € 0,04).
- exercice clos le 31 décembre 2014 : un dividende de € 308.741,40 (soit, par action, une somme de € 0,04).

La société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligibles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le montant annuel des jetons de présence à 7.000 euros au titre de l'exercice 2015, étant rappelé que le conseil d'administration est seul compétent pour en décider la répartition entre ses membres.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat des actions de la Société dans les conditions prévues ci-après.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 2 (deux) euros et le nombre d'actions pouvant être acquises correspondant à 10% maximum du capital sera de 773.551 actions, sous réserve du vote de la septième résolution portant sur la réduction du capital et du nombre d'actions. Le montant total maximal des fonds que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra dépasser 1.547.102 euros.

En cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division du nominal ou de regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Dans le respect des textes visés ci-dessus et des pratiques autorisées par l'AMF, cette autorisation pourra être utilisée aux fins de :

- annuler les actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la septième résolution ci-après, autorisant le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues,
- disposer d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- favoriser la liquidité des titres de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité.

L'assemblée générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, notamment l'achat d'options d'achat ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, dans les conditions prévues par les autorités de marché et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations (en particulier, conformément à la réglementation en vigueur, auprès de l'AMF) et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à toute délégation antérieure ayant le même objet.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée générale, à annuler, sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce et du programme de rachat d'actions visé sous la sixième résolution ci-dessus, dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- 2 à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à toute délégation antérieure ayant le même objet.

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.